



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

### OBJET : CULTURE

40) Cinéma Le Luxy  
Festival Ciné Junior - Convention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20231220-DEL20231214\_40-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**ETAT DE PRESENCE POINT 40**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 8 décembre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 40**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. FAVIER,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire.

**ABSENTS NON EXCUSES**

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **CULTURE**

40) Cinéma Le Luxy  
Festival Ciné Junior - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe y afférent,

vu sa délibération du 19 octobre 2023 approuvant l'adhésion du cinéma municipal le Luxy à l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour l'année 2023-2024,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous,

considérant que l'association Cinéma Public Val-de-Marne fédère depuis 1978 les salles de cinéma municipales et associatives du Val-de-Marne afin de défendre un service public de qualité en matière de diffusion et d'exploitation cinématographique,

considérant que participer au festival Ciné Junior permettrait au cinéma municipal Le Luxy de programmer des œuvres et animations inédites aux tarifs négociés par l'association,

considérant que participer au festival Ciné Junior permettrait de valoriser à plus large échelle la programmation jeune public du cinéma municipal Le Luxy,

considérant, dès lors, qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne chargée de la coordination du festival Ciné Junior,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE la Convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour la participation à la 34<sup>ème</sup> édition du festival Ciné Junior qui se déroulera du 24 janvier au 6 février 2024 et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2** : DIT que les crédits et les dépenses en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 20/12/2023